

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le

**23 FEV. 2021**

ID : 056-215601626-20210217-DB20210210-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—  
Séance Publique  
Mercredi 17 février 2021  
—

**FORT BLOQUE : DEMANDE DE PROLONGATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Pascaline ALNO à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Armelle GEGOUSSE, Jean-Baptiste BOUYER à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE

**Présents : 29  
Pouvoirs : 04**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n°10

**FORT BLOQUE : DEMANDE DE PROLONGATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

Rapporteur : Claude ORVOINE

A la demande des services de l'Etat (DDTM), la commune de Ploemeur sollicite les services de l'Etat pour bénéficier d'une nouvelle prolongation de durée du titre d'occupation accordé le 21 février 2001 pour la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) de Fort Bloqué.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 4 février 2021 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**Considérant** que la commune est titulaire du titre d'occupation pour la zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) de Fort Bloqué,

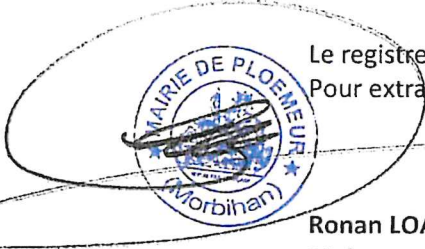
**Considérant** que le titre d'occupation pour la ZMEL de Fort bloqué a été accordé à la commune en date du 21 février 2001 pour une durée de 15 ans (échéance 31/12/2016) et renouvelé trois fois 1 an (échéance 31/12/2019),

**Considérant** que la commune souhaite toujours étendre sa compétence mouillages sur l'ensemble de son littoral.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter des services de l'Etat pour la prolongation du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers de Fort Bloqué, pour une durée illimitée

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

  
Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.  
**Ronan LOAS,**  
Maire